

**M. MacInnis:** Je poserai une question directe au ministre. Le ministre voudrait-il examiner le tout dernier accord sous l'angle de la possibilité d'une violation de contrat?

[Français]

**L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, nous sommes actuellement en train de faire cet examen.

[Traduction]

### L'EXPO '67

#### PEINES EXEMPLAIRES POUR VOLS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au ministre de la Justice. Elle n'a peut-être pas l'importance de la précédente, mais elle présente beaucoup d'intérêt pour moi. A titre d'une brève entrée en matière puis-je dire que l'Expo '67 a remporté un brillant succès et qu'elle a donné au Canada gloire et prestige. Il ne faut pas en ternir l'image aux tout derniers jours de son existence par des vols dans les pavillons des nombreux pays étrangers qui ont contribué à sa réussite. Le ministre de la Justice voudrait-il informer la Chambre que, même si le Code criminel tombe sous la juridiction fédérale tandis que l'administration de la justice relève de la province, il ordonnera une enquête approfondie sur tous les vols et que de sévères sanctions seront imposées à ceux qui, par leurs agissements irresponsables et illégaux, compromettent la réputation de l'Expo et du Canada?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

### L'INDUSTRIE

#### L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION SUR LA PRODUCTION DE L'ACIER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. Nasserden (Rosthern):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. Pouvons-nous demander au gouvernement de nous faire une déclaration précisant son attitude à l'égard d'une politique d'ensemble au sujet de la production de l'acier, d'un intérêt vital pour l'avenir du Canada?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Il me semble que cette déclaration devrait venir à l'appel des motions et c'est pourquoi je ne pense pas que la question soit recevable.

### LA SÉCURITÉ DE LA VIEillesse

#### LE RÉTABLISSEMENT DU POUVOIR D'ACHAT DES PENSIONNÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Selon le communiqué qu'il a déposé tantôt, la pension mensuelle de sécurité de la vieillesse sera majorée de \$1.50 l'an prochain, ce qui est une somme impressionnante, et le supplément de pension, de 60c. Vu la hausse considérable de l'indice des prix à la consommation, le gouvernement songe-t-il à adopter une formule pour rétablir le pouvoir d'achat des vieillards pensionnés?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, il est évident, d'après la déclaration, que la loi actuelle nous offre un moyen de rajuster les pensions au moyen d'augmentations efficaces par suite de changements dans le coût de la vie. Nous avons fait un rajustement en conformité du maximum prévu par la loi. Comme le député doit le comprendre, il s'agira là de rajustements annuels qui tiendront compte des changements.

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire connexe à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. J'aimerais lui demander si le gouvernement entend, au cours de la présente session parlementaire, redresser l'injustice criante subie par nos vieillards pensionnés en ce qui concerne les modifications intervenues dans leurs revenus au cours d'une année civile?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Maintenant qu'on a confirmé que la pension de sécurité de la vieillesse sera augmentée de \$1.50, le ministre prendra-t-il les mesures nécessaires pour que ceux qui reçoivent une allocation d'ancien combattant et qui reçoivent aussi la pension de sécurité de la vieillesse ne voient pas leur allocation d'ancien combattant diminuée de \$1.50?

**L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, nous ferons une déclaration en temps utile, après avoir étudié, bien entendu, la question.